

MODALITÉS DU CONCOURS

« Féérique de Noël »

ARTICLE 1 -Objet du concours

Le concours de dessins est organisé par la commune d'Ouvrouer les Champs.

ARTICLE 2 -Participation

- > Le concours est gratuit
- > Il est ouvert à tous les enfants, Oratoriens entre 3 et 10 ans en 2 catégories : 3/6 ans et 7/10 ans
- > Les dessins sont à déposer à la mairie aux horaires d'ouverture.
- > Chaque dessin doit obligatoirement comporter (**au verso**) les mentions suivantes :
NOM / PRÉNOM / ÂGE DE L'ENFANT, suivi DU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE du / des parents
- > Les dessins pourront être déposés **entre le mardi 12 novembre 2019 et samedi 14 décembre 2019** .
- > Un seul dessin par enfant est autorisé.
- > Les dessins doivent être réalisés sur du papier de format A4. Toutes les techniques manuelles de dessin peuvent être envisagées (feutres, peinture, crayons de couleur,...).
- > le dessin ne doit être ni recopié, ni décalqué d'images existantes.

ARTICLE 3 -Critères de délibération

Le jury prend en compte la créativité et le respect du thème.

ARTICLE 4 -Le Jury

Le jury est composé de 3 personnes :

- 1 agent municipal
- 2 élus

D'autres personnes pourront être associées à la délibération, sans participer à la notation.

ARTICLE 5 -Les lots

Après concertation et délibération du jury, les dessins seront exposés à l'Espace Oratorien le 25 janvier 2020 lors de la cérémonie des vœux ainsi que la remise des prix.

1 gagnant par catégorie.

ARTICLE 6 -Dispositions complémentaires

Droit à l'image

La Mairie se réserve le droit de publier tous les dessins sur le site internet et divers supports de communication municipaux. Leurs utilisations ne seront pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice. L'accord du participant est acquis lors de sa participation.

Engagement des participants

La participation à ce concours vaut acceptation du présent règlement ainsi que des décisions du jury.

Retrouvez le présent règlement sur le site www.ouvrouer-les-champs.fr